

**CONSEIL DE COMMUNAUTE  
SEANCE DU JEUDI 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021  
COMPTE-RENDU DES DECISIONS**

*En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales,*

Date de la convocation : 24/03/2021

Date d'affichage : 06/04/2021

Date de la publication sur le site internet [www.paysdegrasse.fr](http://www.paysdegrasse.fr) : 06/04/2021

L'an deux mille vingt et un et le premier du mois d'avril à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Palais des congrès, 22 cours Honoré Cresp à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

**NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 70**

**PRESENTS :** Jérôme VIAUD, Marie AMMIRATI, Pierre ASCHIERI, Marc BAZALGETTE, Philippe BONELLI, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Stéphane CASSARINI, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Marie CHABAUD, Henri CHIRIS, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Cyril DAUPHOUD, Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc DELIA, Nicolas DOYEN, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, François FERRY, Annie FRECHE, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Pauline LAUNAY, Claude MASCARELLI, Sylvie MORLIERE, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Annie OGGERO-MAIRE, Christian ORTEGA, Michèle PAGANIN, Pascal PELLEGRINO, Roland RAIBAUDI, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, François ROUSTAN, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Claude SERRA, Florence SIMON, Martine ULBADI, David VARRONE, Alain YBERT, Christian ZEDET.

**PARTIS EN COURS DE SEANCE :** Marie AMMIRATI après la délibération n°047, Claude CEPPI après la délibération n° 047, Henri CHIRIS après la délibération n°047, Anne-Marie DUVAL après la délibération n°062, Gérard DELHOMEZ après la délibération n°083, Jean-Paul HENRY après la délibération n°076, Pauline LAUNAY après la délibération n°064, Claude MASCARELLI après la délibération n°054, Nicole NUTINI après la délibération n°054, François ROUSTAN après la délibération n°047, Claude SERRA après la délibération n°071, David VARRONE après la délibération n°027, Christian ZEDET après la délibération n°049.

**PROCURATIONS :** Ali AMRANE à Jérôme VIAUD, Pierre BORNET à Christian ZEDET, Aline BOURDAIRE à Dominique BOURRET, Catherine BUTTY à Gilles RONDONI, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Laurence COSTE à Nicole NUTINI, Julie CREACH à Martine ULBADI, Karine GIGODOT à Nicolas DOYEN, Brigitte LUCAS à Claude SERRA, Jean-Marc MACARIO à Claude SERRA, Christophe MARTELLO à Christiane REQUISTON, Roger MISSENTI à Pascal PELLEGRINO, Christophe MOREL à Dominique BOURRET, Catherine SEGUIN à Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE.

Marie AMMIRATI à François FERRY à partir de la délibération n°048,  
Henri CHIRIS à Jean-Marc DELIA à partir la délibération n°047,  
Pauline LAUNAY à Jean-Marc DELIA à partir de la délibération n°065,  
François ROUSTAN Cyril DAUPHOUD à partir de la délibération n°048,  
David VARRONE à Henri CHIRIS à partir de la délibération n°028,  
Christian ZEDET à François FERRY à partir de la délibération n°050.

**ABSENTS :** Claude BOMPAR, Murièle CHABERT, Valérie COPIN, Odile DESPLANQUES, Gilbert EININGER, Jean-Marc GARNIER, Patrick ISNARD, Robert NOVELLI, Serge PERCHERON.

**A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE :** Philippe BONELLI

Le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 11 février 2021 est adopté à l'unanimité.

**1- Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'ordonnance n°2020\_391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 et conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.**

DP2021_010	Convention d'adhésion à Grasse campus service entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SARL LIBERTE FORMATION (ISCAE)
DP2021_011	Conclusion d'un avenant à la convention d'assistance entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Commune de Grasse pour la réalisation d'une prestation de service à titre ponctuel
DP2021_012	Conclusion d'une convention de mise à disposition des espaces aux Jardins du Musée International de la Parfumerie à la société Connessens.
DP2021_013	Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et l'association « l'Atelier du Zéro Six ».
DP2021_014	Organisation du concours « Thorenc d'art – Villa Arson 2021 » et convention de partenariat entre les lauréats et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.
DP2021_015	Avenant de prorogation à la convention de mise à disposition de locaux dédiés à l'activité d'enseignement et d'expérimentation universitaire auprès de l'Université Côte d'Azur (UCA).
DP2021_016	Conclusion d'une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour le Musée International de la Parfumerie et l'association « Dilem Production ».
DP2021_017	Signature d'une convention d'assistance entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Commune de Peymeinade pour la réalisation d'une prestation de service à titre ponctuel
DP2021_018	Convention de mise à disposition du Jardin Roure entre le Commune de Grasse et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

**2- Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales**

N° MARCHE	OBJET	TITULAIRE	Notifié le	Montant en € HT
2021/02.1	Prestations d'édition et d'impression (3 lots) Lot 01 : Imprimés administratifs et	SAS Imprimerie ZIMMERMANN 241 avenue du docteur Julien Lefebvre BP 45	18/02/2021	<b>43 371 € HT</b>

2021.02.2	Prestations d'édition et d'impression (3 lots) Lot 02 : Sérigraphie et affiches grand format	<b>SARL AFFICOLOR</b> <b>11ème rue 4ème avenue</b> <b>06510 CARROS</b>	18/02/2021	<b>4 136 € HT</b>
2021/02.3	Prestations d'édition et d'impression (3 lots) Lot 03 : Bâches et banderoles	SARL PERADOTTO Roger 12 chemin de Saquier 06200 NICE	18/02/2021	<b>8 350 € HT</b>
2021/03	Transport d'œuvres d'art pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	LEON AGET SAS 13/15 boulevard de Briançon 13003 MARSEILLE		<b>Montant DDED avec groupage : 22 645.65 € HT</b> <b>Montant DDED sans groupage : 26 035.95 € HT</b>
2021/04	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la modernisation de la gare routière de la place de la buanderie sur la commune de Grasse	SAS VERDI INGÉNIERIE MEDITERRANEE 31 ter chemin Brunet 13090 AIX EN PROVENCE	11/02/2021	<b>- 24 975 € HT (tranche ferme)</b> <b>- 5 500 € HT (tranche optionnelle)</b> <b>Taux provisoire de rémunération : 5.55%</b>
	Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant les marchés d'assurance pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES 10 Rue du Colisée 75008 PARIS	16/03/2021	<b>3 000 € HT</b>
2021/05/.1	REHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE ET SES ANNEXES SUR LA COMMUNE D'ESCRAGNOLLES (6 lots) Lot n°01 : VRD / DEMOLITION / GROS ŒUVRE	SARL BDV BAT ZI du Carré 06130 GRASSE	22/02/2021	<b>Montant DPGF tranche ferme : 59 994,09 € HT</b> <b>Montant DPGF tranche optionnelle 1 : 3 360 € HT</b>
2021/05.2	REHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE ET	SASU VAL TOITURES RD 28 – Vallon du Chastellan 06470 VALBERG	22/02/2021	<b>42 532,56 € HT</b>

	SES ANNEXES SUR LA COMMUNE D'ESCRAGNOLLES (6 lots) Lot n°02 : CHARPENTE			
2021/05.3	REHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE ET SES ANNEXES SUR LA COMMUNE D'ESCRAGNOLLES (6 lots) Lot n°03 : MENUISERIES EXTERIEURS / SERRURERIE	SARL METAFER 1935, chemin de la plus haute sine 06140 VENCE	22/02/2021	<b>24 935.5 € HT</b>
2021/05.4	REHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE ET SES ANNEXES SUR LA COMMUNE D'ESCRAGNOLLES (6 lots) Lot n°04 : CLOISONS / FP / MENUISERIES BOIS / REVETEMENT MURAUX	SARL BDV BAT ZI du Carré 06130 GRASSE	22/02/2021	<b>47 776.46</b>
2021/05.5	REHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE ET SES ANNEXES SUR LA COMMUNE D'ESCRAGNOLLES (6 lots) Lot n°05 : CVC / PLOMBERIE	SAS ISOFLUIDES 79 Quai de la Banquière Stella Rocca - Bât B 06730 ST ANDRE DE LA ROCHE	22/02/2021	<b>39 000 € HT</b>
2021/05.6	REHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE ET SES ANNEXES SUR LA COMMUNE D'ESCRAGNOLLES (6 lots) Lot n°06 : ELECTRICITE	SARL BLANC ELECTRICITE 45 rue Vernier 06000 NICE	22/02/2021	<b>31 600 € HT</b>
2021/07	Mission de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle des fêtes « Mistral » sur la commune de Cabris	Groupement conjoint ONARCHITECTURE (mandataire) / ICCEAL / BE NICE STRUCTURES Hibiscus Park 152 Boulevard des Jardiniers Saint-Isidore - 06200 NICE	10/03/2021	Forfait provisoire de rémunération : 48 863 € HT Taux provisoire de rémunération : 8,73%

2021/08	Fourniture et livraison de fluides	SAS GIRARDIN 61 ROUTE DE LA MARIGARDE 06130 GRASSE	10/03/2021	<b>10 560.80 € HT</b>
---------	------------------------------------	---	------------	---------------------------

Le conseil de communauté prend acte.

### **3- Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités**

DB2021_018	Convention de groupement de commandes relative à la réalisation d'une enquête mobilité sur le territoire élargi des Alpes-Maritimes
DB2021_019	Demande de financement au titre du fonds « recyclage foncier » opération de restructuration du site BIOLANDES
DB2021_020	Demande de financement au titre de l'appel à manifestation d'intérêt régional « reconversion des friches » opération de restructuration du site BIOLANDES
DB2021_021	Avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial Ouest 06
DB2021_022	Marchés publics – Marché à procédure adaptée – Travaux chemin des Roques à La Roquette-sur-Siagne – Création de trottoir et élargissement de voirie - Avenant n°3 au marché.
DB2021_023	Signature d'une convention de partenariat entre l'Association pour le Développement en REseau des Territoires et des Services (ADRETS) et l'Espace Numérique Citoyen des Monts d'Azur – Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.
DB2021_024	Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la Cohésion sociale Provence-Alpes Côte d'Azur dans le cadre national « C'est mon patrimoine ». - Musée International de la Parfumerie et Jardins du miP.
DB2021_025	Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021
DB2021_026	Marchés publics – Marché à procédure adaptée – Travaux d'électricité sur le patrimoine communautaire du Pays de Grasse – Avenant n°1 au marché n°2020/27

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

## **DELIBERATIONS**

### **N°025 : Fiscalité – Vote du produit de la taxe GEMAPI – Budget 2021**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Stéphane CASSARINI) **DECIDE** :

- **DE DEFINIR** le programme d'études et de travaux du SMIAGE et du syndicat mixte du PNR Verdon 2021 à financer par la taxe GEMAPI comme suit :

Taxe GEMAPI 2021 (€TTC, subventions déduites)		
	Fonctionnement	Investissement
<b>SMIAGE</b>		
Frais de structure	69 910	
Provision post crue	71 316	
Programmation 2021 (études PAPI et hors PAPI, études SAGE Siagne, animation Natura 2000, surveillance cours d'eau, système d'alerte crue, travaux, entretien végétation)	523 531	1 027 184
Dette	120 000	150 000
<b>Syndicat PNR Verdon</b>		
Cotisation syndicat	1 000	
Entretien et travaux	23 500	
TOTAL		
<b>Cotisation 2021</b>	<b>1 986 441</b>	

- **DE VOTER** au budget 2021 un produit de 1 986 441 € au titre de la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) conformément à l'article 1530 bis du CGI et à l'article 1639 A du CGI ;
- **DE DIRE** que ce produit sera imputé en recettes sur le budget principal 2021 de la CA du Pays de Grasse et affecté exclusivement au programme ci-dessus décrit ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toute décision et accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision ;
- **DE NOTIFIER** la Présente décision à Monsieur le Comptable Public de Grasse, Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques et Monsieur le Président du SMIAGE.

## **N°026 : Budget principal – Reprise anticipée des résultats provisoires 2020**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE, Magali CONESA et Stéphane CASSARINI) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la reprise anticipée et provisoire des résultats prévisionnels de l'exercice 2020 au budget 2021 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :
  - Les restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2020 seront inscrits au budget primitif 2021 à hauteur de 4 893 396,81 € en dépenses et 8 182 750,51 € en recettes.
  - Le résultat de la section d'investissement sera porté au budget primitif 2021 à hauteur de 1 946 460,18 € en dépenses d'investissement au chapitre D001, solde d'exécution reporté.
  - Le résultat reporté en section de fonctionnement sera inscrit au budget primitif 2021 à hauteur de 3 774 085,05 € en recette de fonctionnement au chapitre R002, excédent reporté.
  - Le solde est affecté au compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés pour la somme 1 946 460,18 € afin de couvrir le déficit d'investissement reporté.

- **D’AFFECTER** de façon anticipée les résultats prévisionnels de l’exercice 2020 au budget principal 2021 de la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse comme suit :

FICHE DE CALCUL REPRISE ANTICIPÉE DU RESULTAT PREVISIONNEL 2020 - BUDGET PRINCIPAL				
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	94 439 854,44	94 289 206,17	- 150 648,27
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)		5 871 193,50	5 871 193,50
	Résultat à affecter			5 720 545,23
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	17 100 702,39	16 540 241,37	- 560 461,02
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2020)	1 385 999,16		- 1 385 999,16
	Solde global d'exécution			- 1 946 460,18
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Fonctionnement	-	-	
	Investissement	4 893 396,81	8 182 750,51	3 289 353,70
Résultats cumulés 2020 (y compris RAR en Ft et Invst)				7 063 438,75
Affectation provisoire du Résultat 2020 au BP 2021	Affectation en réserve R1068			1 946 460,18
	Report en fonctionnement en Recettes R002			3 774 085,05
	Report en investissement en Dépense D001			1 946 460,18

- **DE DIRE** que les résultats définitifs seront arrêtés lors du vote du compte administratif et que les éventuelles différences feront l’objet d’une régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

### **N°027 : Budget annexe « Sainte Marguerite II » - Reprise anticipée des résultats provisoires 2020**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE et Magali CONESA - abstention : Stéphane CASSARINI) **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** la reprise anticipée et provisoire des résultats prévisionnels de l’exercice 2020 au budget annexe « sainte marguerite II » 2021 de la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse comme suit :
  - Il n’y a pas de restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2020.
  - Le résultat de la section d’investissement sera porté au budget annexe « sainte marguerite II » 2021 à hauteur de 115.785,79 € en recettes d’investissement au chapitre R001, solde d’exécution reporté.

- Conformément à un budget de « stock », la section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et recettes, il n'y a pas de report de résultat de fonctionnement.
  - Il n'y a pas d'affectation au chapitre R1068 – excédent de fonctionnement capitalisé
- **D’AFFECTER** de façon anticipée les résultats prévisionnels de l'exercice 2020 au budget annexe « sainte marguerite II » 2021 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :

FICHE DE CALCUL REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT PREVISIONNEL 2020 - BUDGET ANNEXE "Sainte Marguerite II				
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	1 964 096,26	1 964 096,26	-
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)		-	-
	Résultat à affecter			-
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	1 879 214,21	1 874 332,16	- 4 882,05
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2020)		120 667,84	120 667,84
	Solde global d'exécution			115 785,79
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Fonctionnement	-	-	
	Investissement			-
Résultats cumulés 2020 (y compris RAR en Ft et Inv)				115 785,79
Affectation provisoire du Résultat 2020 au BP 2021	Affectation en réserve R1068			
	Report en fonctionnement en Recettes R002			-
	Report en investissement en Recettes R001			115 785,79

- **DE DIRE** que les résultats définitifs seront arrêtés lors du vote du compte administratif et que les éventuelles différences feront l'objet d'une régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

### **N°028 : Budget Annexe Régie Transports « SILLAGES » - Reprise anticipée des résultats provisoires 2020**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE, Magali CONESA et Stéphane CASSARINI) **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** la reprise anticipée et provisoire des résultats prévisionnels de l'exercice 2020 au budget de la régie SILLAGES 2021 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :
  - Il n'y a pas de restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2020.



- Le résultat de la section d'investissement sera porté au budget primitif 2021 à hauteur de 84.488,39 € en recettes d'investissement au chapitre R001, solde d'exécution reporté.
  - Le résultat reporté en section de fonctionnement sera inscrit au budget primitif 2021 à hauteur de 382.178,34 € en recette de fonctionnement au chapitre R002, excédent reporté.
  - Il n'y a pas d'affectation au chapitre R1068 – excédent de fonctionnement capitalisé.
- **D'AFFECTER** de façon anticipée les résultats prévisionnels de l'exercice 2020 au budget de la régie SILLAGES 2021 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :

FICHE DE CALCUL REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT PREVISIONNEL 2020 - BUDGET REGIE SILLAGES				
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2020	11 558 768,29	11 064 463,89	- 494 304,40
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)		876 482,74	876 482,74
	Résultat à affecter			382 178,34
<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2020	103 986,52	167 557,70	63 571,18
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2020)		20 917,21	20 917,21
	Solde global d'exécution			84 488,39
<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2020</b>	Fonctionnement	-	-	
	Investissement			-
<b>Résultats cumulés 2020 (y compris RAR en Ft et Inv)</b>				466 666,73
<b>Affectation provisoire du Résultat 2020 au BP 2021</b>	Affectation en réserve R1068			-
	Report en fonctionnement en Recettes R002			382 178,34
	Report en investissement en Recettes R001			84 488,39

- **DE DIRE** que les résultats définitifs seront arrêtés lors du vote du compte administratif et que les éventuelles différences feront l'objet d'une régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

## **N°029 : Budget annexe « eau » – Reprise anticipée des résultats provisoires 2020**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE, Magali CONESA et Stéphane CASSARINI) **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** la reprise anticipée et provisoire des résultats prévisionnels de l’exercice 2020 au budget annexe « eau » 2021 de la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse comme suit :
  - Les restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2020 seront inscrits au budget primitif 2021 à hauteur de 175 546,07 € en dépenses et 0 € en recettes.
  - Le résultat de la section d’investissement sera porté au budget primitif 2021 à hauteur de 938 534,74 € en dépenses d’investissement au chapitre D001, solde d’exécution reporté.
  - Le résultat reporté en section de fonctionnement sera inscrit au budget primitif 2021 à hauteur de 35 633,67 € en recette de fonctionnement au chapitre R002, excédent reporté.
  - Le solde est affecté au compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés pour la somme 1 114 080,81 € afin de couvrir le déficit d’investissement reporté.
- **D’AFFECTER** de façon anticipée les résultats prévisionnels de l’exercice 2020 au budget annexe « eau » 2021 de la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse comme suit :

FICHE DE CALCUL REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT PREVISIONNEL 2020 - BUDGET EAU				
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	6 068 249,83	7 217 964,31	1 149 714,48
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)		-	-
	Résultat à affecter			1 149 714,48
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	1 420 865,17	482 330,43	- 938 534,74
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2020)			-
	Solde global d'exécution			- 938 534,74
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Fonctionnement		-	
	Investissement	175 546,07		- 175 546,07
Résultats cumulés 2020 (y compris RAR en Ft et Inv)				35 633,67
Affectation provisoire du Résultat 2020 au BP 2021	Affectation en réserve R1068			1 114 080,81
	Report en fonctionnement en Recettes R002			35 633,67
	Report en investissement en Dépense D001			938 534,74

- **DE DIRE** que les résultats définitifs seront arrêtés lors du vote du compte administratif et que les éventuelles différences feront l’objet d’une régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

## N°030 : Reprise résultats et affectation - assainissement collectif

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Stéphane CASSARINI) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la reprise anticipée et provisoire des résultats prévisionnels de l'exercice 2020 au budget annexe « assainissement » 2021 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :
  - Les restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2020 seront inscrits au budget primitif 2021 à hauteur de 311 794,25 € en dépenses et 0 € en recettes.
  - Le résultat de la section d'investissement sera porté au budget primitif 2021 à hauteur de 163 122,49 € en dépenses d'investissement au chapitre D001, solde d'exécution reporté.
  - Le résultat reporté en section de fonctionnement sera inscrit au budget primitif 2021 à hauteur de 1 701 437,63 € en recette de fonctionnement au chapitre R002, excédent reporté.
  - Le solde est affecté au compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés pour la somme 474 916,74 € afin de couvrir le déficit d'investissement reporté.
- **D'AFFECTER** de façon anticipée les résultats prévisionnels de l'exercice 2020 au budget annexe « assainissement » 2021 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :

FICHE DE CALCUL REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT PREVISIONNEL 2020 - BUDGET ASSAINISSEMENT				
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	1 552 016,38	3 728 370,75	2 176 354,37
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)	-	-	-
	Résultat à affecter			2 176 354,37
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	1 687 302,89	1 524 180,40	- 163 122,49
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2020)			-
	Solde global d'exécution			- 163 122,49
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Fonctionnement	-	-	
	Investissement	311 794,25	-	- 311 794,25
Résultats cumulés 2020 (y compris RAR en Ft et Inv)				1 701 437,63
Affectation provisoire du Résultat 2020 au BP 2021	Affectation en réserve R1068			474 916,74
	Report en fonctionnement en Recettes R002			1 701 437,63
	Report en investissement en Dépenses D001			163 122,49

- **DE DIRE** que les résultats définitifs seront arrêtés lors du vote du compte administratif et que les éventuelles différences feront l'objet d'une régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

### **N°031 : Budget annexe « Assainissement non collectif » - Reprise anticipée des résultats provisoires 2020**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la reprise anticipée et provisoire des résultats prévisionnels de l'exercice 2020 au budget de la régie SPANC 2021 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :
  - Il n'y a pas de restes à réaliser à reporter au Budget 2021
  - Le résultat de la section d'investissement sera porté au budget primitif 2021 à hauteur de 8.370,00 € en recettes d'investissement au chapitre R001, solde d'exécution reporté.
  - Le résultat reporté en section de fonctionnement sera inscrit au budget primitif 2021 à hauteur de 5.354,50 € en dépenses de fonctionnement au chapitre D002, déficit reporté.
  - Il n'y a pas d'affectation au compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés.
- **D'AFFECTER** de façon anticipée les résultats prévisionnels de l'exercice 2020 au budget de la régie SPANC 2021 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :

<b>FICHE DE CALCUL REPRISSE ANTICIPEE DU RESULTAT PREVISIONNEL 2020 - BUDGET REGIE SPANC</b>				
		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde (+ ou -)</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2020	73 621,77	68 267,27	- 5 354,50
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)			-
	Résultat à affecter			- 5 354,50
<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2020	-	8 370,00	8 370,00
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2020)			-
	Solde global d'exécution			8 370,00
<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2020</b>	Fonctionnement	-	-	-
	Investissement	-	-	-
<b>Résultats cumulés 2020 (y compris RAR en Ft et Inv)</b>				3 015,50
<b>Affectation provisoire du Résultat 2020 au BP 2021</b>	Affectation en réserve R1068			-
	Report en fonctionnement en Dépenses D002			5 354,50
	Report en investissement en Recettes R001			8 370,00

- **DE DIRE** que les résultats définitifs seront arrêtés lors du vote du compte administratif et que les éventuelles différences feront l'objet d'une régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

### N°032 : Fiscalité – Vote des taux 2021

Zones	Bases prévisionnelles notifiées	Taux	Produit attendu
Auribeau-sur-Siagne / La Roquette-sur-Siagne / Pégomas	20 831 973 €	16,18%	3 370 613 €
Mouans-Sartoux	25 371 235 €	10,28%	2 608 163 €
Grasse	78 552 499 €	18,73%	14 712 883 €
Ex CCTS – terres de siagne	35 966 550 €	12,88%	4 632 492 €
Ex CCMA – monts d'azur	4 591 048 €	16,50%	757 523 €
Totaux	165 313 305 €		26 081 674 €

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE FIXER** les taux des taxes 2021 comme suit :

	Taux
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	29,22%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) (part correspondant aux frais de gestion de l'Etat)	2,60%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	0,104%

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

- **DE CHARGER** Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision et notamment sa notification à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, Monsieur le Directeur départemental des Finances Publiques aux services fiscaux et Monsieur le Comptable public de Grasse.

### N°033 : Remboursement des frais de personnel des budgets annexes eau, assainissement et régie SPANC au budget principal

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** le remboursement des budgets annexes « Eau », « Assainissement collectif » et « SPANC » au budget principal de la CA du Pays de Grasse des frais de personnel directement partiellement ou totalement affectés à l'exploitation de ces services conformément aux quotités de travail prévisionnelles ;
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus en dépenses aux chapitres 012 des budgets annexes « eau », « assainissement collectif » et « SPANC » et en recettes au chapitre 70 du budget principal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

### **N°034 : Crise sanitaire - Exonération de loyer des restaurants**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'EXONERER** de 50% les loyers des restaurants locataires de la CA du Pays de Grasse selon le détail et les montants ci-dessous pour les mois de février, mars et avril 2021 :

RESTAURANTS	Loyer mensuel 2021		Loyer mensuel 2021 après remise de 50% février/mars/avril	
	HT	TTC	HT	TTC
Snack le ROURE SAS Jade	1 341,02	1 609,22	670,51	804,61
Restaurant SLKS Saint-Cézaire	790,81	948,97	395,40	474,49
Restaurant La Godille	905,90	1 087,08	452,95	543,54
<b>TOTAL</b>	<b>3 037,73</b>	<b>3 645,27</b>	<b>1 518,86</b>	<b>1 822,64</b>

- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires aux comptes 6745 – subventions exceptionnelles aux personnes de droits privés du budget principal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus ;
- **D'ADRESSER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

### **N°035 : Versement d'une subvention du budget principal au budget annexe Sainte-Marguerite II**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE et Magali CONESA, abstention : Stéphane CASSARINI) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention 2021 du budget principal au budget annexe Sainte-Marguerite II d'un montant de 500 000 € ;
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus en dépenses au budget principal et en recettes au budget annexe Sainte-Marguerite II au budget primitif 2021 ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Comptable public de Grasse et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

### **N°036 : Crise sanitaire – Reversement avance remboursable de versement mobilité au budget annexe transports**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** de reverser au budget de la régie Sillages une partie de cette avance en recette de fonctionnement pour un montant de 935 747 €, qui correspond à 598 928 € au titre du versement mobilité et 336 819 € au titre des recettes tarifaires ;

- **DE DIRE** que la régie Sillage remboursera le budget principal de la CA du Pays de Grasse le montant de cette somme conformément aux dispositions de la convention signée entre l'Etat et la CA du Pays de Grasse ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toute décision et accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision ;
- **DE NOTIFIER** la présente décision à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques et Monsieur le Comptable Public de Grasse.

### **N°037 : Tarifs 2021 – Espace culturel et sportif du Haut Pays**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE FIXER** à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 les tarifs des produits et services relatif à la l'Espace Culturel et Sportif du Haut Pays situé à Valderoure ;
- **DE PRECISER** que la commune de Valderoure apportera son concours pour faciliter l'encaissement de ces recettes,
- **DE METTRE** à jour le recueil des tarifs ;
- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable Public de Grasse.

### **N°038 : Versement de la couverture 2021 des contraintes de service public à la régie des transports Sillages**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER** à la régie des transports Sillages la somme de 2.400.000 € au titre des couvertures des contraintes de service public versable en deux fois par moitié, un premier versement avant le 15 mai 2021 et un second versement avant le 15 octobre 2021 ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable Public.

### **N°039 : Dotation de 18 vélos électriques à la Régie SILLAGES**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la dotation ci-dessous au profit de la régie à autonomie financière des transports Sillages ;

Num. inventaire	Désignation des biens	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée	Date début amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissement antérieur	VNC au 31/12/2020
20CAPG0607	ACQUISITION DE 18 VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE	25/11/2020	36 309,96 €	5	01/01/2021	- €	- €	36 309,96 €

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à M. Le Comptable Public de Grasse de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et de la régie à autonomie financière Sillages ;

- **D'ADRESSER** la présente délibération Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

**COMMUNICATION** Avant l'examen du budget, conformément à l'article 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, il convient de communiquer aux conseillers communautaires un état présentant l'ensemble des indemnités des élus.

	Fonction	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller communautaire	Indemnités perçues au titre de représentant de l'intercommunalité dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain	Indemnités perçues au titre du mandat de représentant de l'intercommunalité au sein d'une SEM ou d'une SPL
ASCHIERI Pierre	Vice-Président	19 135,80 €	0	0
BOMPAR Claude	Vice-Président	19 135,80 €	0	0
BORNET Pierre	Vice-Président	19 135,80 €	0	0
BOUCHARD Gérard	Membre du bureau	14 468,52 €	0	0
BOURRET Dominique	Vice-Présidente	19 135,80 €	0	0
CASSEZ Marino	Vice-Président	19 135,80 €	0	0
CASTEL Raoul	Membre du bureau	14 468,52 €	0	0
CEPPI Claude	Membre du bureau	14 468,52 €	0	0
CHIRIS Henri	Membre du bureau	14 468,52 €	0	0
CONIL Jean Louis	Membre du bureau	14 468,52 €	0	0
DELIA Jean Marc	Premier Vice-Président	20 535,96 €	8 732,40 €	0
FUNEL Yves	Membre du bureau	14 468,52 €	0	0
GOURDON Marie Louise	Vice-Présidente	19 135,80 €	0	0
HENRY Jean Paul	Vice-Président	19 135,80 €	0	0
MACARIO Jean Marc	Vice-Président	19 135,80 €	0	0
OGEZ Ismaël	Membre du bureau	14 468,52 €	0	0
ORTEGA Christian	Vice-Président	19 135,80 €	0	0
PAGANIN Michèle	Vice-Présidente	19 135,80 €	0	0
RONDONI Gilles	Vice-Président	19 135,80 €	0	0



SAINT ROSE FANCHINE Philippe	Vice-Président	19 135,80 €	0	0
SANCHEZ ZAMPOLINI Ludovic	Membre du bureau	14 468,52 €	0	0
SERRA Claude	Membre du bureau	14 468,52 €	0	0
SIMON Florence	Vice-Présidente	19 135,80 €	0	0
VARRONE David	Membre du bureau	14 468,52 €	0	0
VIAUD Jérôme	Président	9 834,60 €	4 363,80 €	0
ZEDET Christian	Vice-Président	19 135,80 €	0	0

Le conseil de communauté **PREND ACTE** de la communication du tableau des indemnités 2021.

#### **N°040 : Budget principal - Vote du budget primitif 2021**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE, Magali CONESA, Gérard DELHOMMEZ, Stéphane CASSARINI)

#### **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le budget 2021 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2021 et de l'arrêter comme détaillé ci-joint, ainsi que la note de présentation brève et synthétique prévue par l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

#### **N°041 : Budget annexe Lotissement Sainte-Marguerite II**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE et Magali CONESA, abstention : Stéphane CASSARINI) **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le budget 2021 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2021 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

#### **N°042 : Budget Régie transports Sillages**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Stéphane CASSARINI) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le projet de budget 2021 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2021 et de l'arrêter conformément à la maquette financière ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus au chapitres détaillés ;
- **D'ADRESSER** la présente délibération et le budget à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et Monsieur le Comptable Public de Grasse ;

#### **N°043 : Budget annexe Eau**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE, Magali CONESA et Stéphane CASSARINI) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le budget 2021 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2021 et de l'arrêter comme détaillé dans la maquette financière ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Comptable public de Grasse et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

#### **N°044 : Budget annexe Assainissement collectif**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le budget 2021 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2021 et de l'arrêter comme détaillé dans la maquette financière ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-annexés ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Comptable public de Grasse et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

#### **N°045 : Budget Régie SPANC (assainissement non collectif)**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le budget 2021 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2021 et de l'arrêter comme détaillé dans l'annexe ci-jointe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-annexés ;

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

#### **N°046 : Mise à disposition par la Ville de Grasse à la CAPG de l'ancien palais de justice pour le projet de campus étudiant**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Stéphane CASSARINI - abstention : Paul EUZIERE, Magali CONESA, Gérard DELHOMEZ) **DECIDE** :

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition du bien dénommé « Ancien Palais de Justice », destiné à être réhabilité pour y accueillir des activités et services en lien avec le développement supérieur et de la recherche ;
- **DE PRENDRE ACTE** du transfert du bien objet du présent procès-verbal, ainsi que le transfert du permis de construire déposé par la Commune de Grasse ;
- **D'APPROUVER** le procès-verbal de mise à disposition dudit bien de la commune de Grasse à la communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce procès-verbal de mise à disposition de ladite propriété et de poursuivre l'ensemble des formalités liées au transfert de ce bien ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, Monsieur le Maire de Grasse, Monsieur le comptable public de Grasse.

#### **N°047 : Délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Grasse pour la création d'un campus étudiants dans l'ancien palais de justice**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Stéphane CASSARINI - abstention : Paul EUZIERE, Magali CONESA, Gérard DELHOMEZ) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le projet de création d'un campus rue de l'Ancien Palais de justice pour un montant de 6 070 858 € HT, soit 7 285 029 € TTC ;
- **DE CONFIER** la maîtrise d'ouvrage des travaux envisagés à la commune de Grasse ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement ;
- **DE DIRE** que le financement des prestations sera prévu aux budgets 2021 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

#### **N°048 : Adhésion à l'agence de développement économique de la région Sud RisingSUD**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à l'Agence régionale de développement économique, « RisingSUD » ;

- **DE DÉSIGNER** Jérôme VIAUD délégué titulaire et Christian ORTEGA en tant que délégué suppléant pour siéger au sein des instances de l'agence RisingSUD ;
- **D'AUTORISER** le versement d'une cotisation d'un montant de 5 000 € au titre de l'exercice 2021 ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.

#### **N°049 : Dénomination du parc d'activités de Saint-Cézaire-sur-Siagne**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le changement de dénomination du « Parc d'activités de la Festre Sud/Zone d'activité de la Festre Sud » situé sur la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne en « Parc d'activités des Hauts de Grasse » ;
- **DE PRÉCISER** que ce parc d'activités regroupe les voies Allée des Arômes, Allée des Parfums, Allée des Senteurs, Ancien chemin de Cabris (dans son segment longeant le parc d'activités) et que les riverains conservent leur adresse postale actuelle en référence à ces voies ;
- **DE CHARGER** Monsieur le président d'accomplir les démarches nécessaires à ce changement ;
- **DE CHARGER** la commune de mettre à jour la base adresse nationale ;
- **DE NOTIFIER** la présente décision à la Préfecture, Monsieur le Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne, Monsieur le Directeur de la DDTM, Monsieur le Directeur de la DGFIP, Monsieur le Président du Conseil Régional, Monsieur le Président de la CCI, Monsieur le Président de la CCMA, la Poste, l'INSEE.

#### **N°050 : Convention de services et d'occupation précaire au sein de la Pépinière d'entreprises INNOVAGRASSE avec l'entreprise HEYDAY**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la prolongation d'occupation de locaux par la société HEYDAY au sein de la pépinière d'entreprises INNOVAGRASSE jusqu'au 31 mars 2021 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de services et d'occupation précaire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la société HEYDAY ainsi que tout autre document en lien avec cette occupation.

#### **N°051 : Convention de mise à disposition de locaux dans le bâtiment Jacques-Louis LIONS au profit de l'Université Côte d'Azur**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition des locaux par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du bâtiment Jacques-Louis LIONS ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'Université Côte d'Azur.

## **N°052 : Programmation artistique et culturelle 2021 - Attributions de subventions et signatures des conventions pluriannuelles d'objectifs et de financement 2021-2023**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** : (ne prennent pas part au vote et ont quitté la salle : Dominique BOURRET, Marie-Louise GOURDON, Pauline LAUNAY)

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention aux bénéficiaires suivants :
  - Centre de développement culturel du Pays de Grasse : 874 000 € ;
  - SCICI Piste d'Azur : 128 000 € ;
  - Centre d'expression culturelle et artistique de Mouans-Sartoux : 30 000 € ;
  - Association Culturelle du Val de Siagne : 10 000 € ;
  - Coup de pouce à Caille : 1 500 € ;
  - Ciné Cabris : 2 000 € ;
  - Les amis de Thorenc : 5 000 € ;
  - Ni Vus Ni Connus : 1 500 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions pluriannuelles d'objectifs et de financement 2021-2023 , ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021, au chapitre 65, article 6574.

## **N°053 : Education artistique et culturelle - Résidence d'artistes 2021-2022**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** le projet d'accueil de deux artistes en résidence « Artistes en Territoire » selon le budget prévisionnel ci-dessus et les partenariats financiers obtenus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions avec les artistes qui seront sélectionnés, et tous documents permettant la bonne exécution de cette action ;
- **D'AUTORISER** la prise en charge des frais divers liés à l'accueil des 2 artistes (trajets, hébergements, location de bus, achat de matériel et frais divers).

## **N°054 : Politique sportive - Attributions de subventions et signature des conventions d'objectifs et de financement.**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention pour les projets décrits ci-avant aux bénéficiaires suivants :
  - Rugby Olympique de Grasse : 85 000 € (étant précisé qu'il reste à verser 42 500 €, une avance de 42 500 € ayant déjà été versée).
  - Dauphins du Pays de Grasse 20 300 € (étant précisé qu'il reste à verser 10 150 €, une avance de 10 150 € ayant déjà été versée).
  - Cercle d'Escrime du Pays de Grasse 44 700 € (étant précisé qu'il reste à verser 28 350 €, une avance de 16 350 € ayant déjà été versée).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021, au chapitre 65, article 6574.

#### **N°055 : Programmation emploi et insertion - Attribution de subventions et signatures des conventions d'objectifs et de financement**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** : (ne prennent pas part au vote : Jérôme VIAUD, Gérard BOUCHARD, Raoul CASTEL )

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention pour les bénéficiaires suivants :
  - MISSION LOCALE DU PAYS DE GRASSE : 270 000 € ;
  - CREACTION 06 : 25 000 € ;
  - DEFIE : 75 000 € ;
  - JARDINS DE LA VALLEE DE LA SIAGNE : 45 000 € ;
  - SOLI-CITES : 40 000 € (28 900 pour le projet « Amélioration du cadre de vie et de l'Habitat » et 11 100 € pour le projet La boutique recyclerie « Les Fées contraires » ) ;
  - MONTAGN'HABITS : 18 000 € ;
  - ADIE : 3 600 € ;
  - FONDATION DES APPRENTIS D'AUTEUIL : 10 000 € ;
  - PARCOURS LE MONDE : 5 000 € ;
  - INITIATIVE TERRES D'AZUR : 13 000 €
  - API PROVENCE : 30 000 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs et de financement ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021, au chapitre 65, article 6574.

#### **N°056 : Programmation économie sociale et solidaire 2021/Attributions de subventions et signatures des conventions d'objectifs et de financement**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** : (ne prend pas part au vote : Jean-Paul HENRY)

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention pour les bénéficiaires suivants :
  - Association L'Autre Boutique : 3 000 € ;
  - Association EVALECO : 4 500 € ;
  - Association APPASCAM : 3 700 € ;
  - SCIC TETRIS : 45 000 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs et de financement annexées à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021, au chapitre 65, article 6574.

#### **N°057 : Tableau des effectifs n°33 - Création, suppression et mise à jour d'emplois**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE SUPPRIMER** les 9 postes suivants :
  - 3 rédacteurs principaux de 2ème classe (2 CAPG, 1 SILLAGES),
  - 1 adjoint technique,

- 1 attaché de conservation,
  - 1 directeur (SILLAGES),
  - 2 adjoints techniques (SILLAGES),
  - 1 adjoint d'animation à 15h00 (SILLAGES).
- **DE CREER** le poste suivant à temps complet :
    - 1 assistant socio-éducatif.
  - **D'APPROUVER** le tableau des effectifs modifié n°33 ;
  - **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets 2021 et suivants, au chapitre 012 ;
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

#### **N°058 : Mise en place d'astreintes pour le pôle intermodal de Grasse à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la mise en place d'un régime d'astreintes pour le responsable/régisseur du pôle intermodal de Grasse afin de gérer les situations d'urgence du site à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 ;
- **D'AUTORISER** le versement de ces astreintes et des indemnités d'intervention en astreinte ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits aux budgets 2021 et suivants.

#### **N°059 : Attribution d'une subvention 2021 au comité des œuvres sociales Les Cap Géniaux**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention 2019 pour le Comité des œuvres sociales Les CAPGéniaux pour un montant de 127 000 € (étant précisé qu'il restera à verser 63 500 €, une avance de 63 500 € ayant déjà été versée) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de financement ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021, au chapitre 65, article 6574.

#### **N°060 : Contrat de transition écologique - Centre de soins de la faune sauvage – Subvention Association Paca pour demain**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € à « Paca Pour Demain » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de financement ;

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021, au chapitre 65, article 6574.

### **N°061 : Programme environnement - Attributions de subventions aux associations pour l'année 2021**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions pour les projets décrits ci-avant et les bénéficiaires suivants :
  - AGRIBIO 06 1 500 €
  - ATELIER DU 06 1 500 €
  - LPO PACA 2 000 €
  - EVALECO 1 300 €
  - Ferme pédagogique TERRE DE SOLEIL 3 900 €
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021, au chapitre 65, article 6574.

### **N°062 : Syndicat SCot'Ouest des Alpes-Maritimes - Désignation d'un nouveau représentant de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse au sein du Comité Syndical**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** la déléguée titulaire nommée ci-dessous pour représenter la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse au sein du Comité syndical du SCot'Ouest des Alpes-Maritimes ;
  - ❖ Titulaire :  
Madame Marie-Christine PEYROUTOU en remplacement de Monsieur Stéphane BERGEON pour la Commune de CAILLE.

### **N°063 : Convention d'adhésion au programme national - Petites Villes de Demain**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AFFIRMER** la volonté de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse d'accompagner la commune de Saint-Vallier-de-Thiery dans le programme Petites villes de demain ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention ;
- **DE DONNER** son accord pour que le Président ou son représentant engage toutes les démarches y afférant ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

### **N°064 : Modification du plan de financement du Parking multimodal du Château à Mouans-Sartoux**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE, Magali CONESA, Gérard DELHOMEZ) **DECIDE** :



- **D’ADOPTER** le nouveau plan de financement prévisionnel ci-dessous, sous réserve que la commune de Mouans-Sartoux délibère dans les mêmes termes et s’engage à prendre en charge la part des subventions qui ne seraient pas finalement perçues afin que la participation de la CAPG reste bien limitée à 3 611 147,26 € HT ;

DEPENSES		RECETTES	
Travaux HT	7 998 994,16 €	FEDER	1 744 073,00 €
		Etat	361 977,00 €
		Conseil Régional	929 494,74 €
		Conseil Départemental	999 267,00 €
		Fonds de concours	900 000,00 €
		<b>Sous total Aides publiques</b>	<b>4 934 811,74 €</b>
Etudes et honoraires HT	546 964,84 €	CAPG emprunt	3 611 147,26 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>8 545 959,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>8 545 959,00 €</b>
TVA 20%	1 709 191,80 €	FCTVA estimé à (base : 16,404% du TTC)	1 682 254,94 €
		Reste à charge TVA CAPG-emprunt	26 936,86 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>10 255 150,80 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>10 255 150,80 €</b>

- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer l’avenant à la convention de délégation de maîtrise d’ouvrage et à accomplir toute démarche nécessaire pour l’aboutissement de ce projet,
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à déposer un dossier sollicitant une subvention complémentaire auprès de l’Europe, de l’Etat, du Conseil Régional Provence Alpes Côte d’Azur, du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, ainsi que tout autre organisme financeur.

#### **N°065 : Versement Mobilité (VM) : Demande d’exonération du Versement Mobilité de Harpèges**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’ACCORDER** à compter du 1er juillet 2021 l’exonération du Versement Mobilité au bénéfice de l’établissement Harpèges pour les sept activités suivantes :
  - Le Centre d’Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) ;

- Le LAEP Les Pitchounets (Lieu d'Accueil Enfants/Parents) ;
  - Le Pôle socio-judiciaire ;
  - Le Pôle hébergement / logement ;
  - Le Pôle socio-éducatif ;
  - La Protection Maternelle et Infantile (PMI) ;
  - L'espace de vie sociale itinérant du haut et moyen pays de Grasse ;
- **DE REFUSER** l'exonération du Versement Mobilité pour l'établissement d'Harpèges Le Jardin d'Enfants les Bengalis ;
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Président à notifier cette décision aux services en charge du recouvrement du versement mobilité.

**N°066 : Appel à projets relatif aux transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux (AAP TCSP) de l'Etat (Ministère chargé des Transports) : candidature de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour son projet de Bus à Haut Niveau de Service entre le Pôle d'Echange Multimodal de la Gare SNCF de Grasse et le centre-ville de Mouans-Sartoux**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Stéphane CASSARINI) **DECIDE** :

- **DE CONFIRMER** la délibération du 26 septembre 2014 portant sur la réalisation d'infrastructures de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) sur le territoire du Pays de Grasse ;
- **D'ACTER** le lancement des études de faisabilité et la définition du programme opérationnel du projet de Bus à Haut Niveau de Service en 2021 ;
- **DE DIRE** que le budget relatif aux études est prévu au Budget 2021 ;
- **D'APPROUVER** la candidature de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à l'Appel à projets relatif aux transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux (AAP TCSP N°4) pour son projet de Bus à Haut Niveau de Service entre le Pôle d'Echange Multimodal de Gare SNCF de Grasse et le centre-ville de Mouans-Sartoux selon le descriptif ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à exécuter la présente délibération et l'ensemble des actes inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**N°067 : Ligne 18 Sillages : Signature d'un protocole transactionnel entre la Communauté d'agglomération Cannes-Pays de Lérins et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le protocole transactionnel entre la Communauté d'agglomération Cannes-Pays de Lérins et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse portant sur l'exploitation de la Ligne 18 Sillages ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ce protocole transactionnel et l'ensemble des actes inhérents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE PRECISER** que les crédits afférents sont inscrits au budget 2021.

**N°068 : Ligne 18 Sillages : Signature d'une convention de financement entre la Communauté d'agglomération Cannes-Pays de Lérins et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la convention entre la Communauté d'agglomération Cannes-Pays de Lérins et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse portant sur l'exploitation de la Ligne 18 Sillages ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la présente convention et l'ensemble des actes inhérents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE PRECISER** que les crédits afférents sont inscrits aux budgets 2021 et suivants.

**N°069 : Signature d'une convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, le CEREMA et la société ROZO afin d'obtenir un accompagnement technique et financier dans le cadre du programme « Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable » (InterLUD).**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la candidature de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à la convention relative à un accompagnement dans le cadre du programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer la candidature de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à cette convention et à signer l'ensemble des actes inhérents à l'exécution de la présente délibération et à solliciter les subventions auprès du CEREMA et de la Société ROZO telles que présentées ci-dessus ;
- **DE DIRE** que les crédits afférents sont inscrits au BP 2021.

**N°070 : Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'ADEME – Territoires de Nouvelles Mobilités Durables (TENMOD) sur les territoires périurbains et peu denses : Candidature de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la candidature de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à l'AMI « Territoires de Nouvelles Mobilités Durables » (TENMOD) de l'ADEME ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer la candidature de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à cet Appel à Manifestation d'Intérêt et à signer l'ensemble des actes inhérents à l'exécution de la présente délibération et à solliciter les subventions auprès de l'ADEME telles que présentées ci-dessus.

**N°071 : Promotion de la pratique cyclable : attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Choisir le Vélo**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association « Choisir » pour l'année 2021 dans le cadre du développement et la promotion de la politique cyclable de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2021.

#### **N°072 : Délégation des aides à la pierre - Constitution de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH)**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la création de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) pour la durée de la convention de délégation de compétence pour la gestion des aides à l'habitat privé, signée le 17 décembre 2020 ;
- **D'APPROUVER** sa composition, telle que ci-avant mentionnée ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à désigner par arrêté les membres de la CLAH ;
- **DE NOTIFIER** la création de la CLAH au Préfet des Alpes-Maritimes, délégué Local de l'Anah ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

#### **N°073 : Délégation des aides à la pierre - Approbation des avenants n°1 à la convention générale (Etat) et à la convention de gestion des aides à l'habitat privé (Anah), pour l'année 2021- Autorisation de signature**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant n°1 à convention Etat-EPCI de délégation de compétence des aides à la pierre ;
- **D'APPROUVER** le projet d'avenant n°1 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé (gestion des aides par le délégataire-instruction et paiement), établie entre l'Anah et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- **DE MOBILISER** les moyens nécessaires pour la mise en œuvre des objectifs de l'année de gestion 2021 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces avenants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

#### **N°074 : Opération d'acquisition-amélioration de 9 logements locatifs sociaux financés en PLUS « Mougins-Roquefort » à Grasse (06 130) - Garantie d'emprunts CDC accordée à 3F SUD SA d'HLM - Contrat de Prêt N° 119058**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE, Magali CONESA, Stéphane CASSARINI) **DECIDE** :

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrat de Prêt N° 119058 ;

- **D’ETABLIR** une convention de garantie d’emprunts entre la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse et 3F SUD SA D’ HABITATIONS A LOYER MODERE ;
- **D’ETABLIR** une convention de réservation de logements entre la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse et 3F SUD SA D’HABITATIONS A LOYER MODERE ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

**N°075 : Opération d’acquisition en VEFA de 10 logements locatifs sociaux, située 78 route de Cannes à Grasse (06 130) - Garantie d’emprunts CDC accordée à VILOGIA - Contrat de prêt n°118743**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions des contrats de Prêt n°118743 ;
- **D’ETABLIR** une convention de garantie d’emprunts entre la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse et VILOGIA SA D’HLM ;
- **D’ETABLIR** une convention de réservation de logements entre la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse et VILOGIA SA D’HLM ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

**N°076 : Opération d’acquisition en VEFA de 60 logements locatifs sociaux, située 78 boulevard Victor Hugo à Grasse (06 130) -Garantie d’emprunts CDC accordée à VILOGIA -Contrat de prêt n°120448**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions des contrats de Prêt n°120448 ;
- **D’ETABLIR** une convention de garantie d’emprunts entre la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse et VILOGIA SA D’HLM ;
- **D’ETABLIR** une convention de réservation de logements entre la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse et VILOGIA SA D’HLM ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

**N°077 : Opération de construction neuve de 16 logements accession sociale financés en PSLA -Résidence "Le Pin Scarabin" à Peymeinade (06 530) - Garantie d'emprunts CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE accordée à 3F SUD - Référence du Prêt N° 00002704451**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE, Magali CONESA, Stéphane CASSARINI) **DECIDE** :

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrat de Prêt N° 00002704451 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à intervenir au contrat de Prêt signé entre la Crédit Agricole Alpes-Provence et la SA d'HLM 3F SUD ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SA d'HLM 3F SUD ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

**N°078 : Programme Local de l'Habitat (PLH) du Pays de Grasse 2017-2022 - Approbation des règles d'intervention en faveur du logement social**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la mise en place de ces dispositifs d'aides à la production de logements sociaux ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

**N°079 : Agence Départementale d'Information sur le Logement des Alpes-Maritimes (ADIL 06) - Attribution d'une subvention pour l'année 2021**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Alpes-Maritimes (ADIL 06) de 10 000 € pour l'année 2021 ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021 au chapitre 65, nature 6574 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la mission qui serait la suite de la présente délibération.

**N°080 : Programme développement numérique - Attributions de subventions et signature d'une convention d'objectifs et de financement**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :  
(ne prend pas part au vote : Jean-Paul HENRY)

- **D’APPROUVER** l’attribution d’une subvention « développement numérique » aux bénéficiaires suivants :
  - Association ITEC : 11 000 € ;
  - Association Evaléco : 10 000 € ;
  - SCIC TETRIS : 9 000 €.
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions d’objectifs et de financement ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021, au chapitre 65, article 6574.

#### **N°081 : Dénomination d’un équipement de la CAPG – Jardin Roure**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité **DECIDE** :

- **DE NOMMER** le jardin cadastré BL104 et situé avenue Pierre Sémard « Jardin Roure » ;
- **DE NOTIFIER** cette décision à Monsieur le Maire de Grasse.

#### **N°082 : Mutualisation - Convention de mise à disposition au Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon (SIEF).**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’AUTORISER** la mise à disposition d’une partie du service eau et assainissement de la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse au Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon ;
- **D’APPROUVER** les modalités et conditions générales de la convention de mise à disposition ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de service entre la Communauté d’Agglomération du Pays de Grasse et la Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon, ainsi que tous les documents nécessaires concourant à la mise en œuvre de cette mise à disposition.

#### **N°083 : Mise à disposition actifs et passifs compétence eau et assainissement de la commune de Mouans-Sartoux**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’ACCEPTER** au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la mise à disposition des biens meubles et immeubles liés à l’activité « Eau Potable » et « Assainissement collectif » au budget annexe M49 eau et au budget annexe M49 assainissement de la CAPG selon les états joints étant précisé que les emprunts restent dans le passif de la commune ;
- **D’AUTORISER** Monsieur Le Comptable public à procéder aux écritures nécessaires à cette mise à disposition ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles (y compris les subventions mais sans les dettes), entre la Commune et la CAPG, ainsi qu’à signer tout acte en lien avec le transfert de la compétence.

#### **N°084 : Convention de délégation de compétences « gestion des eaux pluviales urbaines » au bénéfice de la commune de Mouans- Sartoux**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCEPTER** de confier une délégation de compétences portant sur la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » à la Commune de Mouans-Sartoux ;
- **DE DIRE** que cette délégation de compétences consentie s'applique sur le périmètre de la Commune ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention précisant le contenu et les modalités d'exécution de cette délégation de compétence ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le président à signer ladite convention de délégation de compétence ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Madame la Sous-Préfète de Grasse, Monsieur le Comptable public du Service Comptable de Grasse et Monsieur le Maire de la Commune de Mouans-Sartoux.

#### **N°085 : Convention de délégation de compétences « eau » et « assainissement » au bénéfice de la commune de Mouans- Sartoux**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCEPTER** de confier une délégation de compétences portant sur les compétences « eau » et « assainissement des eaux usées » à la Commune de Mouans-Sartoux ;
- **DE DIRE** que cette délégation de compétences consentie s'applique sur le périmètre de la Commune ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention précisant le contenu et les modalités d'exécution de cette délégation de compétences ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le président à signer ladite convention de délégation de compétence ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Mme la Sous-Préfète de Grasse, Monsieur le Comptable public du Service Comptable de Grasse et Monsieur le Maire de Mouans-Sartoux.

**La séance est levée à 19h30**



Le présent compte-rendu est mis en ligne sur le site internet de la CAPG.

Fait à Grasse, le 06 avril 2021

**Le Président**

*Ju.*

**Jérôme VIAUD**

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes



